

## LA INSTITUCIÓN JUDICIAL CONTRA LA CREACIÓN POÉTICA: EL PROCESO A *LES FLEURS DU MAL*

ÁNGELES GARCIA CALDERON  
Universidad de Córdoba  
[id1gacaa@uco.es](mailto:id1gacaa@uco.es)

M. DEL CARMEN AGUILAR CAMACHO  
Universidad de Córdoba  
[l52agcam@uco.es](mailto:l52agcam@uco.es)

Fecha de recepción: 17.10.2021  
Fecha de revisión: 05.11.2021  
Fecha de aceptación: 15.12.2021

**Resumen:** *Les fleurs du mal* (*Las flores del mal*), colección de poemas que inician la poesía moderna, fue censurada por Napoleón III, alegando que ultrajaban la moralidad pública y religiosa. Ambos, la acusación de M. Pinard y el alegato de Me Gustave Chaix d'Est-Ange, se formularon en versículos seleccionados para tal fin. Este artículo se centra en el proceso judicial cuyo fallo ordenó el pago de una multa al poeta y la retirada de seis poemas de la colección.

**Palabras clave:** censura literaria; ofensa contra la moral pública; acusación; alegato; *Las flores del mal*.

### The judicial institution against poetical creation: the trial of *Les fleurs du mal*

**Abstract:** *Les fleurs du mal* (*The Flowers of Evil*), the collection of poems which starts modern poetry, is censored by the authoritarian government of Napoleon III of outrages against public and religious morality. Both, the indictment by M. Pinard and the pleading by M<sup>e</sup> Gustave Chaix d'Est-Ange, were formulated on selected verses for this purpose. This paper focuses on the judicial process whose court judgement ruled the payment of a fine to the poet and the removal of six poems from the collection.

**Key words:** Literary censorship, Offence against public morality, Indictment, Pleading, *The flowers of evil*.

Sumario: 1. Introducción, 2. Motivos y antecedentes. 3. Episodios y denuncias. 4. El juicio. Conclusiones. Apéndice: la narración novelada del juicio.

### 1. Introducción

En el siglo XIX cualquier gobierno autoritario no toleraba opiniones distintas a las de “la oficialidad”, sobre todo si quien lo intentaba tenía ideas propias, no pasadas por el filtro de la censura. Justo es decir que en este caso el joven poeta, Baudelaire, parecía estar buscando este sometimiento de ideas cuando en el *Salon de 1846* se dirige “Aux bourgeois” con esta perorata, a modo de provocación:

Vous êtes la majorité, — nombre et intelligence; — donc vous êtes la force, — qui est la justice. [...].

Vous pouvez vivre trois jours sans pain; — sans poésie, jamais; et ceux d’entre vous qui disent le contraire se trompent. Ils ne se connaissent pas. [...].

Quand vous avez donné à la société votre science, votre industrie, votre travail, votre argent, vous réclamez votre paiement en jouissances du corps, de la raison et de l’imagination. Si vous récupérez la quantité de jouissances nécessaire pour rétablir l’équilibre de toutes les parties de votre être, vous êtes heureux, repus et bienveillants, comme la société sera repue, heureuse et bienveillante quand elle aura trouvé son équilibre général et absolu.<sup>1</sup>

Y es que Baudelaire parecía ya intuir que antes o después sus ideas tratarían de ser domeñadas, al reaccionar contra una sociedad uniformadora; así, de no ser el gobierno de Napoleón III el desencadenante del proceso de su obra, otro del mismo tenor lo habría llevado a juicio, bien por el mismo motivo bien por su aptitud hostil hacia la oficialidad, bien por cualquier otro tipo de rebelión personal. Pero en el caso que nos ocupa, el gobierno del denominado Segundo Imperio, éste estaba en el apogeo de su triunfo, pues la masa de electores que había llevado a Napoleón III al poder era rural y conservadora, lo cual le permitía al Imperio apoyarse en la religión y en el orden, de ahí que no tuviera recato alguno en llevar a autores

---

<sup>1</sup> Charles Baudelaire: *Écrits sur l’art*, tome I. Édition selon l’ordre chronologique établie, présentée et annotée par Yves Florenne, Paris: Editions Gallimard et Librairie Générale Française (“Le livre de poche”), 1971, pp. 139-142.

u obras a juicio, lo que ya había pasado anteriormente con los Frères Goncourts<sup>2</sup>, o con Gustave Flaubert por la publicación de su *Madame Bovary*, unos meses antes del requisitorio contra *Les Fleurs du mal*.

## 2. Motivos y antecedentes

Aunque no se puede predecir con total fundamento si el libro habría adquirido la importancia que tiene en la poesía mundial, lo más probable es que, antes o después (más bien lo primero) su éxito habría sido imparable, convirtiéndose en el poemario que inaugura la poesía moderna, tanto en lo que concierne a la actitud del poeta frente a la sociedad, como en sus propios escritos y elección de temas. En cuanto a lo primero, Baudelaire es ante todo el hombre que rechaza las convenciones sociales y burguesas, y en ese aspecto la expresión de su dandismo se puede definir como una postura de “amor absurdo de la dignidad”. Como bien define con gran lucidez uno de los mejores historiadores de la poesía francesa:

Il est le refus, la protection, le défi. Bien que Baudelaire, comme les romantiques, se sente prédestiné au malheur, il refuse les états mensongers de la sensibilité, il sait que la douleur ne saurait faire de lui un guide inspiré de l'humanité, il s méfie des pouvoirs. Son chant porte le “meilleur témoignage que nous puissions donner de notre dignité”. Avant tout il considère que “l'imagination est la reine des facultés”.<sup>3</sup>

En lo que concierne a su poesía y elección de temas, para Baudelaire cualquier metáfora es, entre los grandes poetas “matemáticamente exacta”, ya que ellos, los poetas, recurren al “inépuisable fonds de l'universelle analogie”. El poeta es un “déchiffreur” de “l'universelle analogie” (*Réflexions sur quelques-uns de mes contemporains*)<sup>4</sup>. En este aspecto Hugo es para Baudelaire la plasmación perfecta de su teoría, ya que:

---

<sup>2</sup> Éstos, en febrero de 1853, fueron juzgados “en chambre correctionnelle” por haber citado versos de Tahureau en uno de sus artículos. El proceso finalizaría con una sentencia de “acquiescement avec blâme”, y como consecuencia los Goncourt abandonaron el periodismo.

<sup>3</sup> Robert Sabatier: “*Les Fleurs du Mal*”, *Histoire de la poésie française. La Poésie du dix-neuvième siècle. 2-Naissance de la poésie moderne*. Paris: Albin Michel, 1977, p. 101.

<sup>4</sup> Paris: Calmann-Lévy, 1869, III. “L'Art romantique”, pp. 311-330.

La musique des vers de Victor Hugo s'adapte aux profondes harmonies de la nature; sculpteur, il découpe dans ses strophes la forme inoubliable des choses; peintre, il les illumine de leur couleur propre: Et, comme si elles venaient directement de la nature, les trois impressions pénètrent simultanément le cerveau du lecteur. De cette triple impression résulte la *morale des choses*. Aucun artiste n'est plus universel que lui, plus apte à se mettre en contact avec les forces de la vie universelle, plus disposé à prendre sans cesse un bain de nature. Non seulement il exprime nettement, il traduit littéralement la lettre nette et claire; mais il exprime, avec *l'obscurité indispensable*, ce qui est obscur et confusément révélé. Ses œuvres abondent en traits extraordinaires de ce genre, que nous pourrions appeler des tours de force si nous ne savions pas qu'ils lui sont essentiellement naturels. Le vers de Victor Hugo sait traduire pour l'âme humaine non seulement les plaisirs les plus directs qu'elle tire de la nature visible, mais encore les sensations les plus fugitives, les plus compliquées, les plus morales (je dis exprès sensations morales) qui nous sont transmises par l'être visible, par la nature inanimée, ou dite inanimée; non seulement, la figure d'un être extérieur à l'homme, végétal ou minéral, mais aussi sa physionomie, son regard, sa tristesse, sa douceur, sa joie éclatante, sa haine répulsive, son enchantement ou son horreur; enfin, en d'autres termes, tout ce qu'il a d'humain dans n'importe quoi, et aussi tout ce qu'il y a de divin, de sacré ou de diabolique.<sup>5</sup>

Para Baudelaire, todo se corresponde con todo en el "forêt de symboles" que es el mundo, y la poesía se convierte en experiencia de este encuentro de los signos sagrados de la Naturaleza y de la energía sensible del escritor para poder percibir por medio de la sinestesia la correspondencia entre las sensaciones<sup>6</sup>. Lo que Baudelaire pretende es

<sup>5</sup> *Ibidem*, p. 316.

<sup>6</sup> "Correspondances" es el título que da a su famoso soneto, que transcribimos junto a su versión española, de nuestra autoría siempre que citemos un poema:

La Nature est un temple où de vivants piliers  
Laissent parfois sortir de confuses paroles;  
L'homme y passe à travers des forêts de  
symboles  
Qui l'observent avec des regards familiers.  
Comme de longs échos qui de loin se confondent  
Dans une ténébreuse et profonde unité,  
Vaste comme la nuit et comme la clarté,  
Les parfums, les couleurs et les sons se répondent

La Natura es un templo donde vivos pilares  
dejan salir a veces palabras muy confusas;  
por ellas pasa el hombre entre bosques de símbolos  
sintiéndose observado por miradas amigas.  
Igual que largos ecos que de lejos se mezclan en una  
tenebrosa y profunda unidad,  
vasta como la noche y cual la claridad,  
se responden perfumes, sonidos y colores.

arrancar la poesía, por medio de la rebelión y del arte, de las sujeciones sociales y metafísicas, de ahí que en cada poema trate de edificar un universo nuevo en el que la armonía, las imágenes y la música hagan la vida posible y la tierra un mundo habitable. No obstante, para alcanzar su pretensión el poeta debe recurrir a los aspectos más “feos”, tenebrosos o violentos, que generalmente escandalizan al lector, y sobre todo a los dirigentes; veamos un ejemplo de lo expresado en el poema “Une Charogne”, donde el poeta parece preguntarse si en el fondo de la fealdad puede germinar el esbozo de la belleza de un mundo exculpado:

Rappelez-vous l'objet que nous vîmes, mon âme,  
Ce beau matin d'été si doux  
Au détour d'un sentier une charogne infâme  
Sur un lit semé de cailloux,  
Les jambes en l'air, comme une femme lubrique,  
Brûlante et suant les poisons,  
Ouvrait d'une façon nonchalante et cynique  
Son ventre plein d'exhalaisons.  
Le soleil rayonnait sur cette pourriture,  
Comme afin de la cuire à point,  
Et de rendre au centuple à la grande Nature  
Tout ce qu'ensemble elle avait joint;

Et le ciel regardait la carcasse superbe  
Comme une fleur s'épanouir.  
La puanteur était si forte, que sur l'herbe  
Vous crûtes vous évanouir.

Les mouches bourdonnaient sur ce ventre putride,  
D'où sortaient de noirs bataillons

---

Il est des parfums frais comme des chairs d'enfants,  
Doux comme les hautbois, verts comme les prairies,  
Et d'autres, corrompus, riches et triomphants,

Ayant l'expansion des choses infinies,  
Comme l'ambre, le musc, le benjoin et l'encens,  
Qui chantent les transports de l'esprit et des  
sens.

Hay perfumes tan frescos como carnes de niños,  
dulces como el oboe, verdes como praderas  
y hay otros, corrompidos, ricos y triunfadores,

que tienen la expansión de cosas infinitas,  
como el almizcle, el ámbar, el benjuí y el incienso,  
que cantan los transportes del alma y los sentidos

De larves, qui coulaient comme un épais liquid  
Le long de ces vivants haillons.

Tout cela descendait, montait comme une vague  
Ou s'élançait en pétillant;  
On eût dit que le corps, enflé d'un souffle vague,  
Vivait en se multipliant.

Et ce monde rendait une étrange musique,  
Comme l'eau courante et le vent,  
Ou le grain qu'un vanneur d'un mouvement rythmique  
Agite et tourne dans son van.

Les formes s'effaçaient et n'étaient plus qu'un rêve,  
Une ébauche lente à venir  
Sur la toile oubliée, et que l'artiste achève  
Seulement par le souvenir.

Derrière les rochers une chienne inquiète  
Nous regardait d'un œil fâché,  
Épiant le moment de reprendre au squelette  
Le morceau qu'elle avait lâché.  
Et pourtant vous serez semblable à cette ordure,  
À cette horrible infection,  
Étoile de mes yeux, soleil de ma nature,  
Vous, mon ange et ma passion!

Oui! telle vous serez, ô la reine des grâces,  
Après les derniers sacrements,  
Quand vous irez, sous l'herbe et les floraisons grasses,  
Moisir parmi les ossements.

Alors, ô ma beauté! dites à la vermine  
Qui vous mangera de baisers,  
Que j'ai gardé la forme et l'essence divine  
De mes amours décomposés!<sup>7</sup>

---

<sup>7</sup> Traducción:

Su actitud ante la sociedad, que lo conduce a llevar una vida de disipación escandalosa, provoca que ya antes del famoso juicio a su obra él mismo deba soportar los rigores judiciales; ante la prodigalidad con que gasta el patrimonio paterno, su madre y su padrastro le imponen un conseil judiciaire<sup>8</sup> que lo limita a una renta mensual de 200 francos (1844): desde ese

Recuerda aquel objeto que vimos, alma mía,  
esa hermosa mañana tan dulce de verano:  
al doblar un sendero una carroña infame  
sobre un lecho sembrado de guijarros,

con las piernas al aire, como una mujer  
lúbrica,  
ardiente, exudando venenos,  
abría de un modo indolente y cínico  
su vientre repleto de exhalaciones.

El sol se extendía sobre esa podredumbre,  
como para acabar de asarla,  
y devolver el céntuplo a la Naturaleza  
todo lo que reunido ella juntaba;

Y el cielo contemplaba la soberbia osamenta  
igual que una flor al abrirse.  
Tan fuerte era el hedor, que creíste  
desmayarte en la hierba.

Las moscas golpeaban sobre ese vientre  
pútrido,  
del que salían negras tropas  
de larvas, que fluían, como un espeso líquido  
a lo largo de esos vivos despojos.

¡Sí! Tú serás así, la reina de las gracias,  
tras el último viático,  
cuando bajo la hierba y las plantas carnosas,  
vayas a enmohecerte entre las osamentas.

Todo, igual que una ola, bajaba o subía  
o se precipitaba crepitando;  
diríase que el cuerpo, por vago soplo  
hinchado,  
vivía mientras se multiplicaba.

Y esparcía ese mundo una música extraña,  
igual que el agua y el viento al pasar,  
o el grano que en su harnero con movimiento  
rítmico  
un cribador agita.

Las formas se borraban y no eran más que un  
sueño,  
un boceto tardo en llegar  
en la tela olvidada, y que el artista acaba  
sólo por el recuerdo.

Detrás de los peñascos una perra nerviosa  
nos miraba excitada,  
acechando el momento de volver a los restos,  
al trozo que había soltado

-¡Y tú serás, no obstante, igual que esta  
inmundicia,  
que esta horrible infección,  
estrella de mis ojos, de mi natura sol,  
tú, mi pasión, mi ángel!

¡Entonces, bella mía, diles a los gusanos  
que a besos te devorarán,  
que yo guardé la forma y la esencia divina  
de mis amores corrompidos!

<sup>8</sup>Conseil de famille: "Le conseil de famille est un des organes de la [tutelle](#). Il est composé de quatre à six membres choisi par le juge des tutelles parmi les membres de la famille proche du [mineur](#) ou, en leur absence ou si leur résidence éloignée du domicile du mineur ou si leur âge où leurs fonctions ne permet pas de les réunir facilement, des amis de la famille, des voisins ou des personnes s'intéressant au mineur. Il se réunit sous la présidence du Juge des Tutelles. Il

momento vivirá miserablemente, debiendo consagrarse a la crítica de arte para poder subsistir.

### 3. Episodios y denuncias

El 25 de junio de 1859 se publicaba en Alençon *Les Fleurs du Mal* de Charles Baudelaire, editada por Auguste Poulet-Malassis. La edición constaba de 1100 ejemplares. Nueve días después, el 5 de julio, el periodista de *Le Figaro* Gustave Bourdin<sup>9</sup>, publicaba una reseña con una feroz crítica del libro, siendo este el origen de los contratiempos judiciales de censura y condena del poemario. Veamos el texto del artículo de Gustave Bourdin del 5 de julio de 1857:

CECI ET CELA

C'est aujourd'hui le tour des *Fleurs du mal*, de M. Charles Baudelaire, et des Lettres.

M. Charles Baudelaire est, depuis une quinzaine d'années, un poète immense pour un petit cercle d'individus dont la vanité, en le saluant Dieu ou à peu près, faisait une assez bonne spéculation; ils se reconnaissaient inférieurs à lui, c'est vrai mais en même temps, ils se proclamaient supérieurs à tous les gens qui niaient ce messie. Il fallait entendre ces messieurs apprécier les génies à qui nous avons voué notre culte et notre admiration Hugo était un cancre, Béranger un cuistre, Alfred de Musset un idiot, et madame Sand une folle. Lassailly avait bien: dit Christ va-nu-pieds, Mahomet vagabond et Napoléon crétin.-Mais on ne choisit ni ses amis ni ses admirateurs, et il serait par trop injuste d'imputer à M. Baudelaire des extravagances qui ont dû plus d'une

---

prend toutes les décisions importantes que nécessite la gestion de la personne et des biens du mineur. Certains actes du tuteur sont précédés d'une autorisation du Conseil de famille. (Serge Braudo: *Dictionnaire de Droit privé*. <https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/conseil-de-famille.php>).

<sup>9</sup> Bourdin había trabajado en sus inicios como periodista en *La Gazette des tribunaux*, época desde la que sus escritos estaban imbuidos de una gran fascinación por el mundo judicial. En 1855, propone al fundador del periódico, Hyppolyte de Villemessant, una serie de artículos sobre los abogados, entre los que se encontraban los de Gustave Gaspard Chaix d'Est-Ange, futuro abogado de Baudelaire en el juicio, y de Ernest Pinard, magistrado y "procureur impérial", que pasaría a la posteridad por sus requisitorias contra *Madame Bovary* y *Les Fleurs du Mal*. Ese mismo año de 1855 Bourdin se casaría con la hija mayor del fundador del periódico, pasando a gozar de una posición más importante en la empresa.



fois lui faire lever les épaules. Il n'a eu qu'un tort à nos yeux, celui de rester trop longtemps inédit. Il n'avait encore publié qu'un compte rendu de Salon très vanté par les docteurs en esthétique, et une traduction d'Edgar Poe. Depuis trois fois cinq ans, on attendait donc ce volume de poésies on l'a attendu si longtemps, qu'il pourrait arriver quelque chose de semblable à ce qui se produit quand un dîner tarde trop à être servi ceux qui étaient les plus affamés sont les plus vite repus: l'heure de leur estomac est passée.

Il n'en est pas de même de votre serviteur. Pendant que les convives attendaient avec une si vive impatience, il dînait ailleurs tranquillement et sainement, et il arrivait l'estomac bien garni pour juger seulement du coup d'œil. Ce serait à recommencer que j'en ferais autant.

J'ai lu le volume, je n'ai pas de jugement à prononcer, pas d'arrêt à rendre mais voici mon opinion que je n'ai la prétention d'imposer à personne.

On ne vit jamais gâter si follement d'aussi brillantes qualités. Il y a des moments où l'on doute de l'état mental de M. Baudelaire; il y en a où l'on n'en doute plus: -c'est, la plupart du temps, la répétition monotone et préméditée des mêmes mots, des mêmes pensées-. L'odieux y coudoie l'ignoble; le repoussant s'y allie à l'infect. Jamais on ne vit mordre et même mâcher autant de seins dans si peu de pages; jamais on n'assista à une semblable revue de démons, de fœtus, de diables, de chloroses, de chats et de vermine. Ce livre est un hôpital ouvert à toutes les démences de l'esprit, à toutes les putridités du cœur; encore si c'était pour les guérir, mais elles sont incurables. Un vers de M. Baudelaire résume admirablement sa manière; pourquoi n'en a-t-il pas fait l'épigraphe des *Fleurs du mal*?

Je suis un cimetière abhorré de la lune.

Et au milieu de tout cela, quatre pièces, *Le Reniement de Saint Pierre*, puis *Lesbos*, et deux qui ont pour titre les *Femmes damnées*, quatre chefs d'œuvre de la passion, d'art et de la poésie; mais on peut le dire, mais on peut le dire, il le faut, on le doit: si l'on comprend qu'à vingt ans l'imagination d'un poète puisse se laisser entraîner à traiter de semblables sujets, rien ne peut justifier un homme de plus de trente d'avoir donné la publicité du livre à de semblables monstruosité.

Par Gustave Bourdin.

Una semana más tarde, el 12 de julio del mismo año 1857, aparece en el mismo periódico otro artículo, firmado por Jules Habanc, confirmando la podredumbre moral de la obra del poeta:

## SEMAINE LITTERAIRE

Avec M. Charles Baudelaire, c'est de cauchemar qu'il faut parler. *Les Fleurs du mal*, qu'il vient de publier, sont destinées, suivant lui, à chasser l'ennui «qui rêve d'échafauds en fumant son houka». Mais l'auteur n'a pas pris garde qu'il remplaçait le bâillement par la nausée.

Lorsqu'on ferme le livre après l'avoir lu tout entier comme je viens de le faire, il reste dans l'esprit une grande tristesse et une horrible fatigue. Tout ce qui n'est pas hideux y est incompréhensible, tout ce que l'on comprend est *putride*, suivant la parole de l'auteur.

J'en excepterai pourtant les cinq dernières strophes de la pièce intitulée *Bénédiction*, *Élévation* et *Don Juan aux Enfers*. De tout le reste, en vérité, je n'en donnerais pas un piment et je n'aime pas le poivre!

Toutes ces horreurs de charnier étalées à froid, ces abîmes d'immondices fouillés à deux mains et les manches retroussées, devaient moisir dans un tiroir maudit. Maison croyait au génie de M. Baudelaire, il fallait exposer l'idole longtemps cachée à la vénération des fidèles. Et voilà, qu'au grand jour l'aigle s'est transformé en mouche, l'idole est pourrie et les adorateurs fuient en se bouchant le nez.

Il en coûte assez cher de jouer au grand homme à huis clos, et de ne savoir pas à propos brûler ces élucubrations martelées à froid dans la rage de l'impuissance. On en arrive à se faire prendre au mot lorsqu'on dit:

*Moi, mon âme est fêlée*, et lorsqu'en ses ennuis  
Elle veut de ses chants peupler l'air froid des nuits,  
Il arrive souvent que sa voix affaiblie  
*Semble le râle épais d'un blessé qu'on oublie*,  
Au bord d'un lac de sang, sous un grand tas de morts,  
*Et qui meurt!* SANS BOUGER, DANS D'IMMENSES EFFORTS!

Comme c'est vrai, tout cela! et comme je donne raison à M. Baudelaire, lorsqu'il se juge ainsi!

Allons! un Requiem par là-dessus, et qu'on n'en parle plus.

Par J. Habans

Las dos despiadadas críticas, a pesar de dar notoriedad al poemario de Baudelaire, lo van a conducir ante la justicia. El poeta intentaría, con la ayuda de algunos amigos (Théophile Gautier, Mérimée ou Barbey d'Aurevilly) cambiar la opinión a él adversa; pero el 16 de julio de 1857, la

justicia secuestraría la edición, persiguiendo a Baudelaire y a su editor Poulet-Malassis por ultraje a la moralidad. Tradicionalmente forman parte de los documentos sobre el proceso a la obra los siguientes artículos o cartas alusivas a él:

- Un artículo de Édouard Thierry, publicado en *Le Moniteur universel*, el 14 de julio de 1857.
- Un artículo de Frédéric Dulamon, publicado en *Le Présent*, el 23 de julio de 1857.
- Una breve carta y un artículo de Barbey d'Aurevilly del 24 de julio de 1857.
- Un artículo de Charles Asselineau, enviado a *La Revue française*.

#### 4. El juicio

Pero, para la cuestión que nos ocupa, interesa fundamentalmente: a) el “Réquisitoire” o acusación de Ernest Pinard, y b) la “Plaidoirie” o alegato del abogado defensor de Baudelaire, Gustave Chaix d’Est-Ange; veamos los dos y sus versiones al español:

Réquisitoire d’Ernest Pinard<sup>10</sup>

Poursuivre un livre pour offense à la morale publique est toujours chose délicate. Si la poursuite n'aboutit pas, on fait à l'auteur un succès, presque un piédestal; il triomphe, et on a assumé, vis-à-vis de lui, l'apparence de la persécution.

J'ajoute que dans l'affaire actuelle, l'auteur arrive devant vous, protégé par des écrivains de valeur, des critiques sérieux dont le témoignage complique encore la tâche du ministère public.

Et cependant, messieurs, je n'hésite pas à la remplir. Ce n'est pas l'homme que nous avons à juger, c'est son œuvre; ce n'est pas le résultat de la poursuite qui me préoccupe, c'est uniquement la question de savoir si elle est fondée.

Baudelaire n'appartient pas à une école. Il ne relève que de lui-même. Son principe, sa théorie, c'est de tout peindre, de tout mettre à nu. Il fouillera la nature humaine dans ses replis les plus intimes; il aura, pour la rendre, des

---

<sup>10</sup> Esta requisitoria de Ernest Pinard se publicaría en la *Revue des grands procès contemporains*, en 1885, pp. 368-387.

tons vigoureux et saisissants, il l'exagèrera surtout dans ses côtés hideux ; il la grossira outre mesure, afin de créer l'impression, la sensation. Il fait ainsi, peut-il dire, la contrepartie du classique, du convenu, qui est singulièrement monotone et qui n'obéit qu'à des règles artificielles.

Le juge n'est point un critique littéraire, appelé à se prononcer sur des modes opposés d'apprécier l'art et de le rendre. Il n'est point le juge des écoles, mais le législateur l'a investi d'une mission définie: le législateur a inscrit dans nos codes le délit d'offense à la morale publique, il a puni ce délit de certaines peines, il a donné au pouvoir judiciaire une autorité discrétionnaire pour reconnaître si cette morale est offensée, si la limite a été franchie. Le juge est une sentinelle qui ne doit pas laisser passer la frontière. Voilà sa mission.

Ici, dans le procès actuel, le ministère public devait-il donner l'éveil? Voilà le procès. Pour le résoudre, citons dans ce recueil de pièces détachées celles que nous ne pouvons laisser passer sans protester.

Je lis, à la page 53, la pièce 20, intitulée *Les Bijoux* et j'y signale trois strophes qui, pour le critique le plus indulgent, constituent la peinture lascive, offensant la morale publique:

Et son bras et sa jambe, et sa cuisse et ses reins,  
Polis comme de l'huile, onduleux comme un cygne,  
Passaient devant mes yeux clairvoyants et sereins;  
Et son ventre et ses seins, ces grappes de ma vigne,  
S'avançaient, plus câlins que les Anges du mal,  
Pour troubler le repos où mon âme était mise,  
Et pour la déranger du rocher de cristal  
Où, calme et solitaire, elle s'était assise.  
Je croyais voir unis par un nouveau dessin  
Les hanches de l'Antiope au buste d'un imberbe,  
Tant sa taille faisait ressortir son bassin.  
Sur ce teint fauve et brun, le fard était superbe !

À la page 73, dans la pièce 30, intitulée *Le Léthé* je vous signale cette strophe finale;

Je sucerais, pour noyer ma rancœur,  
Le népenthès et la bonne ciguë  
Aux bouts charmants de cette gorge aiguë  
Qui n'a jamais emprisonné de cœur.

Dans la pièce 39, *À celle qui est trop gaie*, à la page 92, que pensez-vous de ces trois strophes où l'amant dit à sa maîtresse:

Ainsi je voudrais, une nuit,  
Quand l'heure des voluptés sonne,  
Vers les trésors de ta personne,  
Comme un lâche, ramper sans bruit,  
Pour châtier ta chair joyeuse,  
Pour meurtrir ton sein pardonné,  
Et faire à ton flanc étonné  
Une blessure large et creuse,  
Et, vertigineuse douceur!  
À travers ces lèvres nouvelles,  
Plus éclatantes et plus belles,  
T'infuser mon venin, ma sœur!

De la page 187 à la page 197, les deux pièces 80 et 81 intitulées: *Lesbos* et *Les Femmes damnées* sont à lire toutes entières. Vous y trouverez dans leurs détails les plus intimes mœurs des tribades.

À la page 203, la pièce 87, intitulée *Les Métamorphoses du Vampire*, débute par ces vers:

La femme cependant, de sa bouche de fraise,  
En se tordant ainsi qu'un serpent sur la braise,  
Et pétrissant ses seins sur le fer de son busc,  
Laissait couler ces mots tout imprégnés de musc:  
—«Moi, j'ai la lèvre humide, et je sais la science  
De perdre au fond d'un lit l'antique conscience.  
Je sèche tous les pleurs sur mes seins triomphants,  
Et fais rire les vieux du rire des enfants.  
Je remplace, pour qui me voit nue et sans voiles,  
La lune, le soleil, le ciel et les étoiles!  
Je suis, mon cher savant, si docte aux voluptés,  
Lorsque j'étouffe un homme en mes bras redoutés,  
Ou lorsque j'abandonne aux morsures mon buste,  
Timide et libertine, et fragile et robuste,  
Que sur ces matelas qui se pâment d'émoi,  
Les anges impuissants se damneraient pour moi!»

Sans doute, Baudelaire dira qu'à la strophe suivante il a fait la contrepartie en écrivant ces autres vers:

Quand elle eut de mes os sucé toute la moelle,  
Et que languissamment je me tournai vers elle  
Pour lui rendre un baiser d'amour, je ne vis plus  
Qu'une outre aux flancs gluants, toute pleine de pus!

De bonne foi, croyez-vous qu'on puisse tout dire, tout peindre, tout mettre à nu, pourvu qu'on parle ensuite du dégoût né de la débauche et qu'on décrive les maladies qui la punissent?

Messieurs, je crois avoir cité assez de passages pour affirmer qu'il y a eu offense à la morale publique. Ou le sens de la pudeur n'existe pas, ou la limite qu'elle impose a été audacieusement franchie.

La morale religieuse n'est pas plus respectée que la morale publique. Je signalerai sur ce second point: *Le Reniement de Saint Pierre*, pièce 90, à la page 217; — *Abel et Caïn*, pièce 91, à la page 219; — *Les Litanies de Satan*, pièce 92, à la page 222; — *Le Vin de l'assassin*, pièce 95, à la page 235.

Prendre parti pour le reniement contre Jésus, pour Caïn contre Abel, invoquer Satan à l'encontre des Saints, faire dire à l'assassin:

je m'en moque comme de Dieu, du Diable ou de la Sainte-table, n'est-ce pas accumuler des débauches de langage qui justifient l'ordonnance du juge d'instruction?

Oui: il a dû renvoyer Baudelaire devant les juges correctionnels pour offense à cette grande morale chrétienne qui est en réalité la seule base solide de nos mœurs publiques.

Pour justifier ce renvoi, pour amener ce débat public entre la prévention et la défense, les présomptions suffisaient et les présomptions y étaient. Mais, après les explications contradictoires de l'audience, avez-vous la certitude nécessaire pour condamner sur le second chef? Vous apprécierez si Baudelaire, cet esprit tourmenté, qui a voulu faire de l'étrange plutôt que du blasphème, a eu conscience de cette offense-là.

L'offense à la morale publique, voilà celle que je trouve invinciblement démontrée, et je tiens, sur ce point, à répondre à toutes les objections.

La première objection qu'on me fera sera celle-ci: Le livre est triste; le nom seul dit que l'auteur a voulu dépeindre le mal et ses trompeuses caresses, pour s'en préserver. Ne s'appelle-t-il pas *Les Fleurs du mal*? Dès lors, voyez-y un enseignement au lieu d'y voir une offense.

Une enseignement! Ce mot-là est bientôt dit. Mais ici, il n'est pas la vérité. Croit-on que certaines fleurs au parfum vertigineux soient bonnes à respirer? Le poison qu'elles apportent n'éloigne pas d'elles; il monte à la tête, il grise les nerfs, il donne le trouble, le vertige, et il peut tuer aussi.

Je peins le mal avec ses enivresments, mais aussi avec ses misères et ses hontes, direz-vous! Soit; mais tous ces nombreux lecteurs pour lesquels vous écrivez, car vous tirez à plusieurs milliers d'exemplaires et vous vendez à bas prix, ces lecteurs multiples, de tout rang, de tout âge, de toute condition, prendront-ils l'antidote dont vous parlez avec tant de complaisance? Même chez vos lecteurs instruits, chez vos hommes faits, croyez-vous qu'il y ait beaucoup de froids calculateurs pesant le pour et le contre, mettant le contrepois à côté du poids, ayant la tête, l'imagination, les sens parfaitement équilibrés! L'homme n'en veut pas convenir, il a trop d'orgueil pour cela. Mais la vérité, la voici: l'homme est toujours plus ou moins infirme, plus ou moins faible, plus ou moins malade, portant d'autant plus le poids de sa chute originelle, qu'il veut en douter ou la nier. Si telle est sa nature intime tant qu'elle n'est pas relevée par de mêmes efforts et une forte discipline, qui ne sait combien il prendra facilement le goût des frivolités lascives, sans se préoccuper de l'enseignement que l'auteur veut y placer.

Pour tous ceux qui ne sont pas encore ni appauvris ni blasés, il y a toujours des impressions malsaines à recueillir dans de semblables tableaux. Quelles que soient les conséquences du désordre, si édifiés, que soient à cet égard certains lecteurs, ils rechercheront surtout dans les pages de ce livre: *La Femme nue, essayant des poses devant l'amant fasciné* (pièce 20); — *La mégère libertine* qui verse trop de flammes et qu'on ne peut, comme le Styx, embrasser neuf fois (pièce 24, *Non satiata*); — *La Vierge folle*, dont la jupe et la gorge aiguë aux bouts charmants versent *Le Léthé* (pièce 30); — *La Femme trop gaie*, dont l'amant châtie la chair joyeuse, en lui ouvrant des lèvres nouvelles (pièce 39); — *Le Beau Navire*, où la femme est décrite avec la gorge triomphante, provocante, bouclier armé de pointes roses, tandis que les jambes, sous les volants qu'elles chassent, tourmentent les désirs et les agacent (pièce 48); — *La Mendicante rousse*, dont les nœuds mal attachés dévoilent le sein tout nouvelle, et dont les bras, pour la déshabiller, se font prier, en chassant les doigts lutins (pièce 65); — *Lesbos*, où les filles aux yeux doux, de leurs corps amoureuses, caressent les

fruits mûrs de leur nubilité (pièce 80); —*Les Femmes damnées* ou *Les Tribades* (pièce 81 et 82); —*Les Métamorphoses*, ou la Femme Vampire, étouffant un homme en ses bras veloutés, abandonnant aux morsures son buste, sur les matelas qui se pâment d'émoi, au point que les anges impuissants se damneraient pour elle (pièce 87).

Dans ces pièces multiples où l'auteur s'évertue à forcer chaque situation comme s'il tenait la gageure de donner des sens à ceux qui ne sentent plus, messieurs, vous qui êtes juges, vous n'avez qu'à choisir. Le choix est facile, car l'offense est à peu près partout.

On me fait une seconde objection, en signalant dans le passé des livres tout aussi offensants pour la morale publique, et qui n'ont pas été poursuivis. Je réponds, qu'en droit, de semblables précédents ne lient pas le ministère public, qu'en fait, il y a des questions d'opportunité qui expliquent souvent l'abstention et qui la justifient. Ainsi, on ne poursuivra pas un livre immoral qui n'aura aucune chance d'être lu ou d'être compris: le déférer à la justice, ce serait l'indiquer au public, et lui assurer peut-être un succès d'un jour qu'il n'aurait point eu sans cela.

Mais cette réserve du ministère public ne pourra être, le lendemain, retournée contre lui. Autrement, son action ne serait plus libre. Si l'immoralité des productions des productions s'accroît, il faut qu'il puisse toujours punir le vice, sans qu'on ait à lui reprocher de n'avoir pas antérieurement poursuivi. Sans cela le résultat final serait l'impunité absolue, à quelque degré qu'on fût descendu.

Messieurs, j'ai répondu aux objections, et je vous dis: Réagissez, par un jugement, contre ces tendances croissantes, mais certaines, contre cette fièvre malsaine qui porte à tout peindre, à tout décrire, à tout dire, comme si le délit d'offense à la morale publique était abrogé, et comme si cette morale n'existait pas.

Le paganisme avait des hontes que nous retrouvons traduites dans les ruines des villes détruites, Pompéi et Herculaneum. Mais au temple, sur la place publique, ses statues ont une nudité chaste. Ses artistes ont le culte de la beauté plastique; ils rendent les formes harmonieuses du corps humain, et ne nous montrent pas avili ou palpitant sous l'étreinte de la débauche. Ils avaient le respect de la vie sociale.

Dans notre société imprégnée de christianisme, ayons au moins ce même respect.



J'ajoute que le livre n'est pas une feuille légère qui se perd et s'oublie comme le journal. Quand le livre apparaît, c'est pour rester; il demeure dans nos bibliothèques, à nos foyers, comme une sorte de tableau. S'il a ces peintures obscènes qui corrompent ceux qui ne savent encore rien de la vie, s'il excite les curiosités mauvaises et s'il est aussi le piment des sens blasés, il devient un danger toujours permanent, bien autrement que cette feuille quotidienne qu'on parcourt le matin, qu'on oublie le soir, et qu'on collectionne rarement.

Je sais bien qu'on ne sollicitera l'acquiescement qu'en vous disant de blâmer le livre dans quelques considérants bien sentis. Vous n'aurez pas, messieurs, ces imprévoyantes condescendances. Vous n'oublierez pas que le public ne voit que le résultat final. S'il y a acquiescement, le public croit le livre absolument amnistié; il oublie vite les *attendus*, et s'il se les rappelait, il les réputerait démentis par le dernier mot de la sentence. Le juge n'aurait mis personne en garde contre l'œuvre, et il encourrait un reproche qu'il était loin de prévoir, et qu'il ne croyait pas mériter, celui de s'être contredit.

Soyez indulgent pour Baudelaire, qui est une nature inquiète et sans équilibre. Soyez-le pour les imprimeurs, qui se mettent à couvert derrière l'auteur. Mais donnez, en condamnant au moins certaines pièces du livre, un avertissement devenu nécessaire.

#### Plaidoirie de M<sup>e</sup> Gustave Chaix d'Est-Ange

Charles Baudelaire n'est pas seulement le grand artiste et le poète profond et passionné au talent duquel l'honorable organe du ministère public a tenu à rendre un hommage public.

Il est plus: il est un honnête homme, et c'est pour cela qu'il est un artiste convaincu... Son œuvre, il l'a longuement méditée... elle est le fruit de plus de huit années de travail; il l'a portée, il l'a mûrie dans son cerveau, avec amour, comme la femme porte dans ses entrailles l'enfant de sa tendresse...

Et maintenant, vous comprendrez la désolation véritable et la douleur profonde de ce créateur sincère et convaincu qui, lui aussi, aurait pu mettre en tête de son œuvre: «C'est ici un livre de bonne foi», et qui la voit méconnue et traduite à votre barre comme contraire à la morale publique et à la morale religieuse.

Est-ce que, sérieusement, ses intentions peuvent être douteuses; est-ce que vous pouvez hésiter un instant sur le but qu'il a poursuivi et sur la fin qu'il s'est proposée? Vous l'avez entendu lui-même il n'y a qu'un moment, dans les explications si loyales qu'il vous a données, et vous avez été frappés sans doute et émus de ces protestations d'un honnête homme.

Il a voulu tout peindre, vous a dit le ministère public; il a voulu tout mettre à nu; il a fouillé la nature humaine dans ses replis les plus intimes, avec des tons vigoureux et saisissants, il l'a exagérée dans ses côtés hideux, en les grossissant outre mesure... Prenez garde en parlant ainsi, dirai-je à M. le Substitut; êtes-vous sûr vous-même, de ne pas exagérer quelque peu le style et la manière de Baudelaire, de ne pas forcer la note et de ne pas pousser au noir? Mais enfin soit; c'est là sa méthode et c'est là son procédé; où est la faute, je vous prie, au point de vue même de l'accusation, où est la faute et surtout où peut être le délit, si c'est pour le flétrir qu'il exagère le mal, s'il peint le vice avec des tons vigoureux et saisissants, parce qu'il veut vous en inspirer une haine plus profonde et si le pinceau du poète vous fait de tout ce qui est odieux une peinture horrible, précisément pour vous en donner l'horreur...?

On vous a dit et avec raison, messieurs, que le juge n'est point un critique littéraire, qu'il n'a pas à prononcer sur les modes opposés de comprendre et de rendre l'art, qu'il n'a pas à décider entre les écoles de style; c'est pour cela que, dans les affaires de cette nature, ce n'est pas la forme qu'il faut interroger, mais le fond; et l'on risquerait fort de se tromper et de ne pas faire bonne et équitable justice si l'on se laissait entraîner par quelques expressions, exagérées et violentes, parsemées çà et là sans aller au fond des choses, sans rechercher les intentions sincères, sans se rendre un compte bien exact de l'esprit qui anime le livre.

À cet égard vous avez, je vous l'ai dit, les déclarations et les protestations de l'homme, qu'il faut rapprocher de son honorabilité parfaite; et puisqu'il s'agit de ses intentions, vous avez encore autre chose, c'est le livre lui-même.

Et d'abord le poète vous prévient par son titre, qui et là comme en vedette pour annoncer la nature et le genre de l'œuvre; c'est le mal qu'il va vous montrer, la flore les lieux malsains, fruits des végétaux vénéneux, son titre vous le dit, —comme ce titre de *L'Enfer* lorsqu'il s'agit de l'œuvre du Dante— comme il va vous montrer tout cela, pour le flétrir pour vous en donner l'horreur, pour vous en inspirer la haine et le dégoût.

Après le titre, je lis l'épigraphe; là est toute la pensée de l'auteur, là est tout l'esprit du livre, c'est un second titre pour ainsi dire, plus explicite que le premier et qui l'explique, le commente et le développe:

On dit qu'il faut couler les exécrales choses  
Dans le puits de l'oubli et au sépulcre encloses,  
Et que par les écrits le mal ressuscité  
Infectera les mœurs de la postérité ;  
*Mais le vice n'a point pour mère la science,  
Et la vertu n'est pas fille de l'ignorance.*

(Théodore Agrippa d'Aubigné: Les Tragiques, livre II).

La pensée intime de l'auteur, vous la trouverez, encore plus nettement marquée, dès les premiers vers; il les adresse au lecteur comme un avertissement, et voici ce qu'il lui dit:

Transformez cela en prose, messieurs, supprimez la rime et la césure, recherchez ce qu'il y a au fond de ce langage puissant et imagé, quelles intentions s'y cachent; et dites-moi si nous n'avons jamais entendu tomber ce même langage du haut de la chaire chrétienne, et des lèvres de quelque prédicateur ardent; dites-moi si nous ne trouverions pas les mêmes pensées, et quelquefois peut-être les mêmes expressions dans les homélies de quelque rude et sévère père de l'Église?

Voilà donc son programme, si je puis me servir de ce mot; c'est la guerre déclarée aux vices et aux bassesses de l'humanité, et comme une malédiction lancée à toutes les hontes qui

Occupent nos esprit et travaillent nos corps.

Il s'indigne parce que

Nos péchés sont têtus, nos repentirs sont lâches

p.1211 [...] p.1213

Baudelaire, qui les a cueillies et recueillies, n'a pas dit que ces Fleurs du mal étaient belles, qu'elles sentaient bon, qu'il fallait en orner son front, en emplir ses mains, et que c'était là la sagesse: au contraire, en les nommant, il les a flétries. Il n'a rien dit en faveur des vices qu'il a moulés si énergiquement dans ses vers; on ne l'accusera pas de les avoir rendus aimables; il y sont hideux, nus, tremblants, à moitié dévorés par eux-mêmes, comme on le

conçoit dans l'enfer; et, pour n'appuyer ici sur l'autorité d'un critique éminent qui est un de nos grands écrivains, j'ajouterai avec M. Barbey d'Aurevilly:

«Le poète, terrible et terrifié, a voulu nous faire respirer l'abomination de cette épouvantable corbeille qu'il porte sur sa tête hérissée d'horreur. C'est là réellement un grand spectacle! Depuis le coupable cousu dans un sac, qui déferlait sous les ponts humides et noirs du Moyen Âge, en criant qu'il fallait laisser passer une justice, on n'a rien vu de plus tragique que la tristesse de cette poésie coupable qui porte le faix de ses vices sur son front livide. Laissons-la donc passer aussi! On peut la prendre pour un justice, —le justice de Dieu!»

Et sur les intentions du poète, et sur le procédé littéraire, voilà ce que j'avais à dire.

Il me reste à rechercher maintenant s'il a dépassé les limites permises, et si, dans cette œuvre impétueuse et puissante, la morale religieuse et la morale publique sont outragées, comme le prétend le ministère public

p.1214 [...] p.1215

Comprenez-vous, messieurs, le danger de juger une œuvre entière, une œuvre d'ensemble, sur quelques pièces isolées, sur quelques vers détachés, sur quelques expressions prises çà et là et habilement rapprochées; quel est le poète et quelle est l'œuvre qui pourraient résister à un examen fait de cette sorte? pour moi, je n'en connais pas, et vous me permettez d'en prendre un exemple illustre: je ne pense pas que les Harmonies poétiques aient jamais été suspectes; je ne pense pas qu'on les ait jamais accusé de contenir un outrage à la morale religieuse... et cependant, écoutez:

Lorsque du Créateur la parole féconde,  
 Dans une heure fatale, eut enfanté le monde  
 Des germes du chaos,  
 De son œuvre imparfaite il détourna sa face,  
 Et d'un pied dédaigneux le lançant dans l'espace,  
 Rentra dans son repos.

Va, dit-il, je te livre à ta propre misère;  
 Trop indigne à mes yeux d'amour ou de colère,  
 Tu n'es rien devant moi.  
 Roule au gré du hasard dans les déserts du vide;  
 Qu'à jamais loin de moi le destin soit ton guide,  
 Et le Malheur ton roi.

Il dit. Comme un vautour qui plonge sur sa proie,  
Le Malheur, à ces mots, pousse, en signe de joie,  
Un long gémissément;  
Et pressant l'univers dans sa serre cruelle,  
Embrasse pour jamais de sa rage éternelle  
L'éternel aliment.

Le mal dès lors régna dans son immense empire;  
Dès lors tout ce qui pense et tout ce qui respire  
Commença de souffrir;  
Et la terre, et le ciel, et l'âme, et la matière,  
Tout gémit: et la voix de la nature entière  
Ne fut qu'un long soupir.

Levez donc vos regards vers les célestes plaines,  
Cherchez Dieu dans son œuvre, invoquez dans vos peines  
Ce grand consolateur,  
Malheureux ! sa bonté de son œuvre est absente,  
vous cherchez votre appui? l'univers vous présente  
Votre persécuteur.

Montez donc vers le ciel, montez, encens qu'il aime,  
Soupirs, gémisséments, larmes, sanglots, blasphème,  
Plaisirs, concerts divins!  
Cris du sang, voix des morts, plaintes inextinguibles,  
Montez, allez frapper les voûtes insensibles  
Du palais des destins!

Terre, élève ta voix; cieux, répondez; abîmes,  
Noirs séjours où la mort entasse ses victimes,  
Ne formez qu'un soupir.  
Qu'une plainte éternelle accuse la nature,  
Et que la douleur donne à toute créature  
Une voix pour gémir!

Eh quoi ! tant de tourments, de forfaits, de supplices,  
N'ont-ils pas fait fumer d'assez de sacrifices  
Tes lugubres autels?  
Ce soleil, vieux témoin des malheurs de la terre,  
Ne fera-t-il pas naître un seul jour qui n'éclaire

L'angoisse des mortels?

Héritiers des douleurs, victimes de la vie,  
Non, non, n'espérez pas que sa rage assouvie  
Endorme le Malheur!  
Jusqu'à ce que la Mort, ouvrant son aile immense,  
Engloutisse à jamais dans l'éternel silence  
L'éternelle douleur

Que cela est beau, messieurs, et quels admirables vers! Je ne crois pas que la poésie puisse s'élever plus haut et planer avec plus de puissance en un vol plus majestueux; mais demandez donc à la morale religieuse ce qu'elle pense de ce cri de révolte? Ce n'est pas Désespoir qu'il fallait nommer cette pièce; c'est Imprécation, c'est Blasphème, c'est Malédiction... Qui donc a jamais pensé pendant à juger du poète et de ses sentiments religieux sur les vers que le viens de lire; qui donc a songé l'accuser, qui donc aurait osé poursuivre Lamartine pour outrage à la morale religieuse?

Messieurs, je n'insisterai pas davantage sur ce point; aussi bien le ministère public lui-même, sans abandonner l'accusation en ce qui touche la morale religieuse, ne paraît pas la réclamer avec insistance; mais il n'en est pas de même quand il s'agit de la morale publique; il lui faut une condamnation, il veut bien qu'on la prononce légère, il vous convie à l'indulgence, mais il tient absolument à ce que nous soyons condamnés, parce qu'il faut, dit-il, un avertissement.

Eh bien, je vous demande s'il est juste, parce qu'un avertissement paraît nécessaire au ministère public, que cet avertissement tombe sur la tête de Baudelaire? Vous êtes seuls juges, dites-vous, de l'opportunité de la poursuite: il y aurait bien des choses à répondre à une pareille théorie, et l'opportunité en matière de poursuites correctionnelles me paraît tout au moins une thèse peu juridique; mais en tout cas, et si vous êtes, vous, ministère public, juge de l'opportunité, encore une fois, pourquoi choisissez-vous Baudelaire; pourquoi sont-ce Les Fleurs du mal que vous voulez frapper, alors qu'assurément et le poète et tes filles n'ont mérité

Ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

Certes, je ne demande de poursuite contre personne, et l'on ne peut supposer que ce soit là ma pensée; l'interpréter ainsi, ce serait la dénaturer; ce que je veux dire, c'est qu'il ne peut y avoir deux poids et deux mesures, la morale publique est une, et quand elle n'est pas outragée par tant d'œuvres qui

remplissent nos bibliothèques, qui s'impriment et se réimpriment sans cesse et sous vos yeux, par tant d'autres qui naissent chaque jour, soit en vers, soit en prose, comment la morale publique serait-elle outragée par les quelques morceaux que le ministère public vous demande de condamner dans l'œuvre de Baudelaire?

Ces pièces, vous les connaissez et je ne puis les relire ici ; laissez-moi vous dire en passant que, dans le nombre, il y en a d'admirables, «Lesbos» et «Les Femmes Damnées» qu'il est impossible de ne pas louer sans réserve:

Mère des jeux latins et des voluptés grecques,  
Lesbos, où les baisers, languissants ou joyeux,  
Chauds comme les soleils, frais comme les pastèques,  
Font l'ornement des nuits et des jours glorieux ;  
Mère des jeux latins et des voluptés grecques.

Quant aux «Femmes damnées»... que Monsieur le Substitut a appelées les deux tribades! ! ! ce qui est vif comme langage... et certes nous n'aurions jamais osé nous permettre de pareils mots devant le tribunal, quant aux «Femmes damnées», car je demande la permission de préférer l'expression de mon client à celle du ministère public, — écoutez ces strophes:

À la pâle clarté des lampes languissantes,  
Sur de profonds coussins tout imprégnés d'odeur,  
Hippolyte rêvait aux caresses puissantes  
Qui levaient le rideau de sa jeune candeur.

Elle cherchait, d'un œil troublé par la tempête,  
De sa naïveté le ciel déjà lointain,  
Ainsi qu'un voyageur qui retourne la tête  
Vers les horizons bleus dépassés le matin.

De ses yeux amortis les paresseuses larmes,  
L'air brisé, la stupeur, la morne volupté,  
Ses bras vaincus, jetés comme de vaines armes,  
Tout servait, tout paraît sa fragile beauté.

Puis, fidèle au rôle qu'il s'est tracé, le poète, après avoir montré le vice, le flagelle en des vers vengeurs, et quels vers! Écoutez, Messieurs:

— Descendez, descendez, lamentables victimes,  
Descendez le chemin de l'enfer éternel!  
Plongez au plus profond du gouffre, où tous les crimes,

Flagellés par un vent qui ne vient pas du ciel,

Bouillonnent pêle-mêle avec un bruit d'orage.  
Ombres folles, courez au but de vos désirs;  
Jamais vous ne pourrez assouvir votre rage,  
Et votre châtiment naîtra de vos plaisirs.

Loin des peuples vivants, errantes, condamnées,  
À travers les déserts courez comme les loups;  
Faites votre destin, âmes désordonnées,  
Et fuyez l'infini que vous portez en vous!

Je n'ai pas résisté au plaisir de vous citer ces beaux vers, mais vous, messieurs, dans la chambre du conseil, vous relirez toutes les pièces poursuivies et vous vous demanderez si c'est bien là ce qui constitue l'outrage à la morale publique; vous vous le demanderez, en comparant l'œuvre de Baudelaire et les quelques vers que peuvent contenir quelques pièces, en les comparant, dis-je, à ce que vous lisez tous les jours dans notre littérature moderne, et je parle ici des auteurs les plus illustres, les plus aimés, les plus populaires, à ceux que personne n'a jamais pensé à incriminer au point de vue de l'outrage à la morale publique; et pourtant jamais Baudelaire n'est allé si loin qu'eux...

Vous trouverez dans mon dossier toute une série, et je vous assure qu'elle est nombreuse, de pièces détachées que j'ai recueillies dans notre littérature moderne, cela fait une assez jolie collection. Vous me permettrez bien de vous en lire ici quelques pièces. Voici par exemple les œuvres de ce poète charmant qui s'appelle Alfred de Musset. Est-ce qu'il n'a pas commis la *Ballade à la Lune*:

p.1219

[Me Chaix d'Est-Ange lit ensuite une collection de textes plus ou moins érotiques de grands auteurs (Musset, Béranger)]

Quoi ! après ce que je viens de vous lire, vous condamneriez Baudelaire? vous le condamneriez après tant d'autres citations que je pourrais faire et dont vous trouveriez dans mon dossier une collection bien incomplète encore, mais fidèlement transcrite? Vous y trouveriez du Rabelais, du Brantôme qui a «cogneu tant d'honnêtes dames»; mais j'aurais pu puiser partout! La Fontaine et ses contes, Molière, Voltaire et ses contes en prose, et Rousseau dont les confessions renferment des passages immondes, et Beaumarchais, «auquel de toutes les choses sérieuses le mariage a toujours paru la plus bouffonne...» Mais si j'osais, si la prosopopée pouvait trouver ici sa place, j'évoquerais et



j'invoquerais Montesquieu: «Oh! Montesquieu, que dirait ta grande âme si pour son malheur rappelé à la vie, tu voyais poursuivre pour outrage à la morale publique Baudelaire et les Fleurs du mal, toi qui as écrit le *Temple de Gnide* et les *Lettres persanes...*?» Que dirait Lamartine qui a fait la *Chute d'un ange*, et Balzac avec sa *Fille aux yeux d'or*, et George Sand avec *Lélia...* ?

Je m'arrête, messieurs et je ne veux pas abuser plus longtemps de vos moments.

Je vous ai dit ce qu'était Baudelaire, et ce qu'avaient été ses intentions; je vous ai montré sa méthode, et son procédé littéraire, je viens de vous faire voir longuement qu'il n'y a rien dans son œuvre qui soit aussi osé dans le fond et dans la forme, dans l'expression et dans la pensée, que tout ce que notre littérature imprime et réimprime tous les jours; j'ai confiance que vous ne voudrez pas frapper ce galant homme et ce grand artiste et que vous le renverrez purement et simplement des fins de la poursuite.

Tras las intervenciones de la acusación y de la defensa, este sería el veredicto, publicado por *La Gazette des tribunaux* y por *L'Audience*, el 21 de agosto de 1857:

«En ce qui touche le délit d'offense à la morale religieuse:

«Attendu que la prévention n'est pas établie, renvoie les prévenus des fins de poursuites;

«En ce qui touche la prévention d'offense à la moral publique et aux bonnes mœurs:

«Attendu que l'erreur du poète, dans le but qu'il voulait atteindre et dans la route qu'il a suivie, quelque effort de style qu'il ait pu faire, quel que soit le blâme qui précède ou qui suit ses peintures, ne saurait détruire l'effet funeste des tableaux qu'il présente au lecteur, et qui, dans les pièces incriminées, conduisent nécessairement à l'excitation des sens par un réalisme grossier et offensant pour la pudeur;

«Attendu que Baudelaire, Poulet-Malassis et De Broise ont commis le délit d'outrage à la morale publique et aux bonnes mœurs, savoir : Baudelaire, en publiant; Poulet-Malassis en publiant, vendant et mettant à la vente, à Paris et à Alençon, l'ouvrage intitulé: *Les Fleurs du mal*, lequel contient des passages ou expressions obscènes ou immorales;

«Que lesdits passages sont contenus dans les pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81, 87 du recueil;

«Vu l'article 8 de la loi du 17 mai 1819, l'article 26 de la loi du 26 mai 1819;  
«Vu également l'article 463 du Code pénal;  
«Condamne Baudelaire à 300 francs d'amende,  
«Poulet-Malassis et De Broise chacun à 100 francs d'amende;  
«Ordonne la suppression des pièces portant les numéros 20, 30, 39, 80, 81 et 87  
du recueil,  
«Condamne les prévenus solidairement aux frais.»

### Conclusión

Gustave Flaubert y Charles Baudelaire se sentaron uno tras otro en los bancos del tribunal correccional del Sena, y cuatro años antes lo habían hecho los hermanos Goncourt. Lo que hoy puede parecer inaudito, en la época del Segundo Imperio no lo era, pues la justicia reaccionaba de un modo dictatorial frente a una obra de creación, por pensar que podía derrumbar el orden establecido. Actualmente, se puede afirmar que no hay límite alguno para la creación literaria, ya sea esta en cualquier campo de los géneros tradicionales (narración, poesía y teatro). Antaño la literatura estaba sometida a la censura, y por ejemplo bajo el "Ancien Régime" los autores debían llevar a los censores reales sus manuscritos para llegar a obtener el permiso de imprimirlos. De igual modo, las representaciones teatrales podían ser interrumpidas, como ocurriría con el *Tartuffe* o con *Dom Juan*. La "Declaración de los derechos del hombre" de 1789 proclamaba que cualquier ciudadano puede "parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi". Así, aunque la censura previa fuera abolida, los libros podían ser confiscados, basándose generalmente en la acusación de "atteinte aux bonnes mœurs".

Una visión actual del autor y su obra implica decir que Baudelaire fue un marginado y también un dandi, no el primero del siglo (que sería Brummel, o posiblemente Lord Byron), pero tampoco el último. Fue uno de tantos jóvenes, artistas, que buscan en su vida y en su obra, una manera de reaccionar contra la sociedad autoritaria e igualatoria. Sin él, la poesía no habría tomado los derroteros de hoy, ya que fue un visionario para captar a la perfección que la modernidad consiste en lo transitorio, "le fugitif, le

“contingent, la moitié de l’art dont l’autre moitié est l’éternel et l’immuable”. Con esta simple formulación, constante a lo largo de su obra, el poeta reconciliaba la exigencia de autenticidad emocional que garantiza la consolidación de la obra en lo fugaz de lo cotidiano, así como la exigencia de eternidad que asegura la liberación de lo invariable, de lo relativo y de lo circunstancial por medio del trabajo poético.

#### APÉNDICE: LA NARRACIÓN NOVELADA DEL JUICIO

Paris 20 août 1857... l'audience qui vient de s'ouvrir devant la 6e chambre correctionnelle de la Seine n'a pas attiré la foule, pourtant l'audience de ce jour-là risque de faire quelque bruit! En effet, l'accusé se nomme Charles Baudelaire. Il est poursuivi en même temps que ses éditeurs pour avoir publié un recueil de vers jugé scandaleux: *Les Fleurs du mal*.

Paris 20 août 1857... l'audience qui vient de s'ouvrir devant la 6e chambre correctionnelle de la Seine n'a pas attiré la foule, pourtant l'audience de ce jour-là risque de faire quelque bruit! En effet, l'accusé se nomme Charles Baudelaire. Il est poursuivi en même temps que ses éditeurs pour avoir publié un recueil de vers jugé scandaleux: *Les Fleurs du mal*.

C'est donc ce personnage peu commun qui est aujourd'hui dans le prétoire, à la place des accusés, à son côté Me Chaix d'Este d'Ange, et près de lui son éditeur. Le procès intenté à Baudelaire n'est pas pour surprendre dans la situation politique de l'époque. Le Second Empire ne badine pas avec la moralité. Six mois auparavant Flaubert a été poursuivi, accusé lui aussi d'immoralité pour son dernier roman: *Mme Bovary*. L'écrivain a pu démontrer l'inanité des accusations portées contre lui et a été acquitté.

Mais pour Baudelaire, les choses ne seront pas aussi faciles. Le régime de Napoléon tolère un certain libéralisme dans les spectacles, dans l'opérette, dans les mœurs elles mêmes mais les écrivains lui sont fortement suspects. D'ailleurs, Victor Hugo n'a jamais cessé de le défier de son exil, sur son rocher de Guernesey.

C'est pourquoi, après avoir échoué contre Flaubert, le ministère public songe à prendre une revanche toute trouvée contre Baudelaire, poète marginal, maudit, dont la réputation dégage une odeur de souffre. Le substitut qui avait requis contre Mme Bovary, va requérir à présent contre les "Fleurs du mal" et surtout après une odieuse campagne de presse signée sous le pseudonyme de Gustave Bourdin du Figaro (gazette bihebdomadaire) et qui n'est autre que le directeur de la publication lui-même, Villemessant. Cette

campagne de presse extrêmement virulente, on peut lire : "J'ai lu le volume, l'odieux y côtoie l'ignoble et l'infect... jamais on assista à une telle revue de démons, de diables et de vermine....ce livre est un hôpital ouvert à toutes les putridités du cœur.

Baudelaire à son procès n'est pas en col de chemise ni en tenue de guillotine comme dépeint par les Goncourt, il porte un costume strict mais à l'agitation de ses mains on voit qu'il est inquiet, son regard étrange, visionnaire est habité... et M. le substitut lit dans le prétoire des harmonies baudelairiennes. Admirable musique, pourtant c'est elle qui condamne le substitut Pinard en termes sans appel. Suit l'offense à la morale religieuse tout aussi disséquée avec citation de plusieurs poèmes! il dit: - Messieurs réagissez contre les tendances croissantes à l'immoralisme, contre cette fièvre malsaine... etc.

C'est au tour de l'avocat de la défense, Me Chaix, bien connu du barreau de Paris, il commence avec une plaidoirie selon les règles traditionnelles de l'art, il insiste sur le fait que Baudelaire peint le vice afin de le mieux condamner et il cite à son tour les quatre premiers vers des Fleurs du mal, ceux de l'avertissement au lecteur et ensuite il prend à témoin Molière lui-même qui en a fait de même en dénonçant les vices de ses contemporains. Conclusion: les intentions de Baudelaire sont pures. Suit encore trois plaidoiries astucieuses et il demande l'acquiescement... le Tribunal jugera ainsi:

"condamnation: Délit d'outrage à la morale et aux bonnes mœurs, Baudelaire paiera une amende de 300 F et on ordonne la suppression de quelques pièces du recueil". Baudelaire a été condamné par la société la plus moralisatrice, et la critique la plus conservatrice a eu gain de cause! Victor Hugo fut un grand défenseur de Baudelaire.

Quand le tribunal cassera et annulera le jugement... Baudelaire était